



partageons l'expérience

construisons la solidarité

☛ Dans un monde déstabilisé, **le projet européen** risque de capoter. Les politiques néolibérales d'austérité ont creusé les inégalités ; celles-ci – combinées à l'explosion des migrations, que l'Europe s'est avérée incapable de gérer de façon solidaire, et encore plus de prévenir – ont aliéné ses citoyens du projet européen, les rendant sensibles aux sirènes de l'extrême droite, des nationalismes, et autres populismes.


✓ «La nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre permettant l'égalisation dans le progrès » (article 117 traité CEE) n'est qu'un écho d'un passé lointain d'une volonté de construire **une Europe fondée sur la solidarité**.

✓ C'est cette volonté qu'il faut retrouver et **la contribution des syndicats dans cet effort est irremplaçable**.

☛ Sur fond de Brexit, les prochaines **élections européennes** risquent de franchir une étape ultérieure dans le sens de la désintégration de l'Europe. Le **Service public européen (SPE)** dont nous faisons partie sera directement affecté par une évolution quelconque en ce sens (cf. *Shutdown* aux États-Unis).

✓ La défense des intérêts socioprofessionnels n'est défendable que si elle est cohérente avec un engagement citoyen. Notre action syndicale fait partie intégrante de la défense d'une Europe démocratique, ouverte, solidaire et respectueuse de l'environnement. Les syndicats, ayant comme but d'unir les travailleurs, sont par nature incompatibles avec les nationalismes qui les divisent.

☛ Le faible taux de syndicalisation dans notre institution, les sirènes corporatistes et la chimère d'une représentation du personnel exclusivement statutaire, sont autant de facteurs de risque aggravants pour notre avenir collectif, celui du SPE. La méthode de diffuser des informations fausses ou tendancieuses (v. définition de [La Propagande](#)) a pénétré dans tous les niveaux de la vie publique (États membres, institutions, représentation du personnel).

 L'assemblée générale d'**EPSU CJ** réunie le 19 mars 2019 adopte la présente **résolution**,

qui engage l'action du comité exécutif à élire par suffrage universel des adhérents.

1. Nous refusons le **corporatisme**, parent proche du nationalisme. Notre discours doit être défendable à l'intérieur comme à l'extérieur des institutions. Notre solidarité avec les syndicats nationaux sera de substance et pas de vitrine.

Nous nous engageons dans une **information** véridique, objective, claire et dans un franc **dialogue** entre nous et avec tous nos interlocuteurs : le contraire de la désinformation, où les faits et le droit sont déformés pour aboutir à une conclusion fixée d'avance. Nous nous opposons tout particulièrement aux pratiques du *bluff* juridique et du '*fake law*', même lorsqu'elles semblent plaider en notre faveur.

2. Notre vision de la **Cour de justice** est celle d'une institution moins cloisonnée, moins stratifiée, plus transparente, moins phobique, moins suspicieuse, où le devoir de réserve ne se répand pas à tous les domaines d'activité et la loyauté ne se confond pas avec l'allégeance.

Si la charge de travail augmente et les effectifs stagnent, il faut attaquer le mal à la racine en revendiquant une augmentation des effectifs ; et pas se limiter à gérer les frustrations et les dysfonctionnements qui en découlent ; mais cela exige **un autre rapport de force, qui passe par un taux de syndicalisation élevé.**

3. Notre objectif est de faire élire un **comité du personnel** qui travaillera dans le même sens que – et pas en concurrence avec – le **syndicat représentatif**, dans le respect des rôles respectifs prévus par le statut des fonctionnaires.

Nous aurons besoin d'un comité du personnel solide, compétent, combinant une vue globale avec la connaissance du terrain, couplé d'un syndicat qui fonctionne démocratiquement au niveau de l'institution et bien placé pour négocier au niveau interinstitutionnel.

4. Un **dialogue social** structuré avec des interlocuteurs indépendants (syndicats) apporte une valeur ajoutée à l'institution. Des décisions prises en concertation avec le syndicat sont des décisions meilleures et qui marchent mieux pour tous, comme nous l'avons prouvé par le passé. Pour cela, l'institution doit doter le syndicat représentatif de moyens adéquats.

Notre syndicat est dépositaire d'une **longue expérience** dans la représentation du personnel des institutions. Il devient urgent de la transmettre : **Partageons l'expérience, construisons la solidarité** ! La solidarité passe par des structures permanentes : c'est en s'organisant qu'elle peut se transformer en force de changement.